

Réf: Dossier 381437

Avis de constitution

SOCIETE « AGROMAD INTERNATIONAL » en abrégé « AGI »

Siège Abidjan, ABOBO QUARTIER M'PONON, Lot
4825, Ilot 504

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 22/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGROMAD INTERNATIONAL » en
abrégé « AGI »

Objet : La société a pour objet en République de Côte d'Ivoire DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT :

EXPLOITATION AGRICOLE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, et commerciales, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de (50,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, ABOBO QUARTIER M'PONON, Lot
4825, Ilot 504

Dirigeant(s) M SANGARE KABORE MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00753 du 17/02/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10110/GTCA/RC/2025 du 17/02/2025

